

Digitalisation des demandes d'agrément pour les techniciens frigoristes et les entreprises en technique frigorifique

Depuis ce 1^{er} juillet, les demandes d'agrément pour les techniciens frigoristes et pour les entreprises en technique frigorifique peuvent être introduites via un **formulaire en ligne** disponible sur le guichet **Mon Espace** :

- ➔ Lien vers le formulaire en ligne :
 - [Demande d'agrément en tant que technicien frigoriste.](#)
 - [Demande d'agrément en tant qu'entreprise en technique frigorifique](#)

Grâce au guichet Mon Espace, vous pourrez :

- ✓ Accéder de manière sécurisée à l'espace professionnel de votre entreprise ;
- ✓ Consulter et suivre l'état d'avancement de vos dossiers ;
- ✓ Remplir progressivement votre demande ;
- ✓ Bénéficier du pré-remplissage des données.

Pour savoir comment vous connecter à Mon Espace, consultez les fiches explicatives suivantes :

- ➔ [Comment accéder à Mon Espace en tant que citoyen ?](#)
- ➔ [Comment accéder à Mon Espace en tant qu'entreprise ?](#)

Vous trouverez plus d'informations sur les démarches via les pages :

- <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-agrement-pour-les-techniciens-frigoristes>
- <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-agrement-pour-les-entreprises-en-technique-frigorifique>

Les demandes d'agrément peuvent toujours être introduites via le formulaire à télécharger sur notre site.